



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO 2013-2018

Direction générale du secteur nord-ouest
Le 11 décembre 2015

Québec 

**RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO 2013-2018**

Produit le 11 décembre 2015

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur nord-ouest
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541
Courriel : nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, **2015**
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, **2015**
ISBN 978-2-550-74841-0

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique.....	3
4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus.....	4
5. Conclusion	8

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO s'est tenue du 16 novembre au 11 décembre 2015. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur le plan de l'unité d'aménagement gérée par la Direction générale du secteur nord-ouest soit l'unité 087-51.

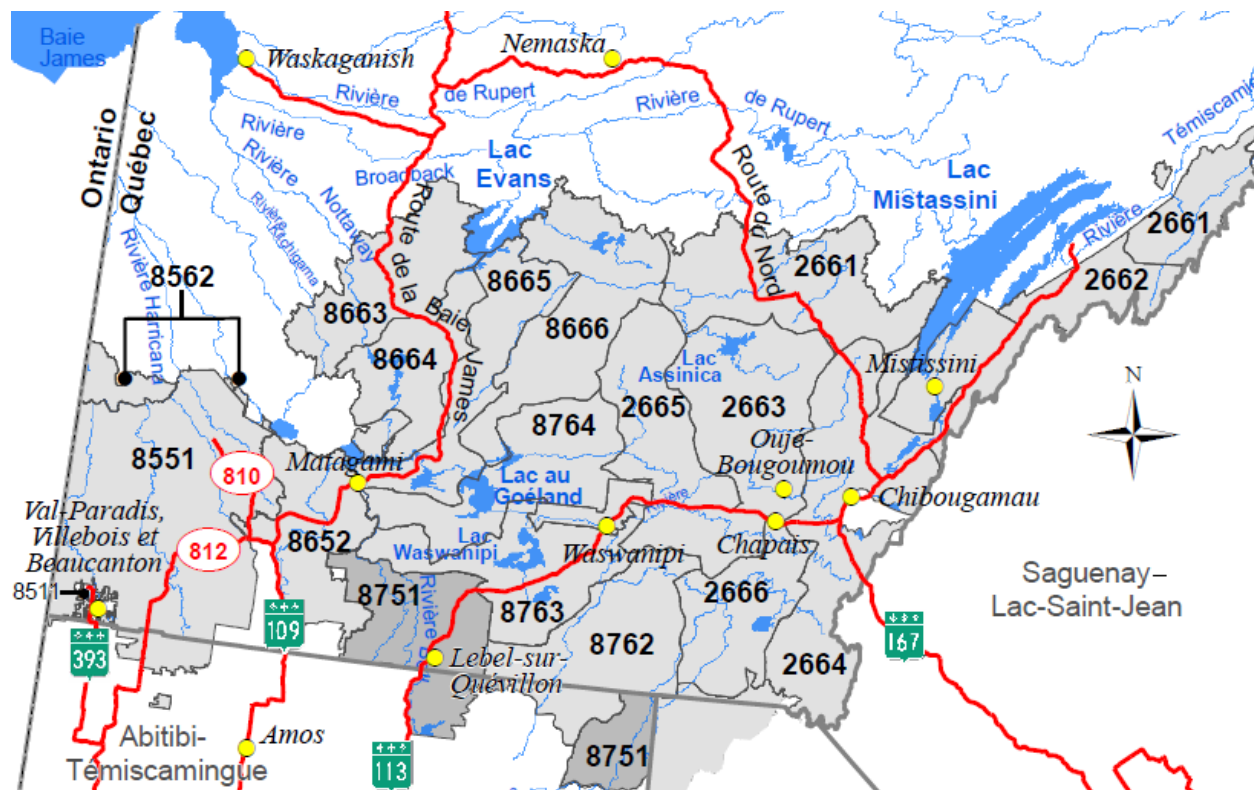
Le plan soumis à la consultation publique présentait la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. On y trouve plus spécifiquement les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale du secteur nord-ouest est responsable de la planification forestière des unités d'aménagement illustrées ci-dessous.



4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus

La consultation publique sur les modifications des plans d'aménagement forestier intégré (PAFIO) 2013-2018 s'est déroulée du 16 novembre au 11 décembre 2015.

Des lettres personnalisées ayant trait à la tenue de cette consultation ont été envoyées aux détenteurs de baux situés à 500 mètres ou moins d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention potentiels pour des travaux sylvicoles, de même qu'aux représentants des communautés autochtones concernées par la consultation.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l'avis public (Annexe 1) est paru avant la période de consultation :

Médias
Le Citoyen Abitibi-Est et Ouest

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **Tableau 1** ci-dessous indique, pour l'unité d'aménagement visée par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Rencontres d'information	
Date	18 novembre 2015
Lieu	Lebel-sur-Quévillon
Nombre de participants	6
Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la Direction générale du secteur nord-ouest	1

Nombre de personnes ou d'organismes ayant émis des commentaires		
Nombre de particuliers (à titre personnel)	Nombre d'organismes	Total
1	3	4

4.2 Principaux commentaires reçus

Vu leur nombre et dans le but de faciliter le suivi, le MFFP a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cela facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi de prendre connaissance, par un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

De ce fait, le **Tableau 2** ci-après regroupe les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Produits forestiers Résolu Le secteur d'intervention potentiel (SIP) UTR14_009 est en partie dans la forêt à haute valeur de conservation (FHVC) de la zone tampon de la rivière Bell (0 à 500 m) où la récolte n'est pas permise.</p> <p>Les SIP UTR14_009 et UTR14_021 sont en partie dans la zone tampon de la rivière Bell (500 à 1 000 m) où il faut laisser autant de forêts de 7 m ou plus que de superficies récoltées.</p>	087-51	<p>Demande de retirer la portion du bloc touchant à cette section.</p> <p>Souhaite recevoir la forêt résiduelle planifiée pour les deux SIP.</p>	<p>La planification a été mise à jour et les portions de blocs concernées ont été exclues.</p> <p>La forêt résiduelle sera à la disposition des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.</p>
<p>Produits forestiers Résolu Le SIP COS44_0012 est en partie dans le grand habitat essentiel (GHE) D. Or, la proportion de forêts matures et vieilles est trop faible pour permettre la récolte dans ce GHE.</p>	087-51	<p>Retirer ce bloc ou revoir la planification.</p> <p>Intégrer les éléments de certification à la liste de contrôle PAFI.</p>	<p>La partie incluse dans le GHE D est d'environ 0,7 ha. Cela a été planifié ainsi pour respecter une limite naturelle et ainsi éviter de créer une forêt morcelée.</p> <p>Les listes de contrôle incluent les points relatifs à la certification.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Pourvoirie du Lac Berthelot inc. et Pourvoirie St-Cyr Royal</p> <p>Préoccupations au sujet de la localisation des travaux, des infrastructures, des types de traitements, de la période de réalisation des travaux, de la superficie des travaux et du transport.</p>	087-51		<p>Le Ministère contactera les propriétaires des pourvoiries afin de comprendre leurs préoccupations.</p>
<p>Tembec Senneterre</p> <p>Certains secteurs potentiels de récolte se retrouvent à l'intérieur d'une FHVC (rivière Bell) et à l'intérieur de la zone de protection intégrale de 0 à 500 mètres de la rivière. De plus, dans la portion est de l'unité d'aménagement, certains secteurs semblent limitrophes ou un peu à l'intérieur d'une GHE nécessaire à la certification FSC des principales compagnies forestières actives sur ce territoire.</p>	087-51	<p>S'assurer de prendre en compte les dernières versions des GHE et FHVC fournies par Produits forestiers Résolu et faire les corrections nécessaires.</p>	<p>La planification a été mise à jour et les portions de blocs concernées ont été exclues.</p> <p>La forêt résiduelle sera à la disposition des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.</p> <p>La partie incluse dans le GHE D est d'environ 0,7 ha. Cela a été planifié ainsi pour respecter une limite naturelle et ainsi éviter de créer une forêt morcelée.</p> <p>Les listes de contrôle incluent les points relatifs à la certification.</p>

5. Conclusion

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, vous pouvez vous adresser à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion Chibougamau

624, 3^e Rue

Chibougamau (Québec) G8P 1P1

Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion Harricana-Nord

1122, route 111 Est

Amos (Québec) J9T 1N1

Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159

Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est

La Sarre (Québec) J9Z 3P3

Téléphone : 819 339-7623

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

